

Nom prénom :

Service :

Question n°1

Quelle est la proportion de travailleurs handicapés ayant besoin d'aménagement de postes (temps de travail, accessibilité, ...)?

- 10%
- 20%
- 40%

Question n°2

Le pictogramme représentant une personne handicapée est réservé uniquement à une personne handicapée en fauteuil.

- Vrai
- Faux

Question n°3

En 2007, la France comptait environ 1 million de personnes présentant un handicap.

- Vrai
- Faux

Question n°4

Quelles sont les natures de déficiences les plus fréquentes?

- Déficiences sensorielles
- Déficiences motrices
- Déficiences intellectuelles ou psychiques

Question n°5

Quelle est la proportion d'entreprises qui disent être satisfaites des travailleurs handicapés qu'elles emploient?

- 53%
- 73%
- 93%

Question n°6

Selon vous, les handicaps sont-ils acquis majoritairement à la naissance, suite à des accidents du travail, ou à cause du vieillissement ?

- A la naissance
- Suite à des accidents du travail
- A cause du vieillissement

Question n°7

Parmi les personnes suivantes, lesquelles peuvent bénéficier de la reconnaissance de travailleur handicapé?

- Une coiffeuse allergique aux produits colorants
- Une secrétaire souffrant de diabète
- Un comptable présentant des problèmes de vision
- Toute ces personnes

Question n°8

Un salarié ayant une reconnaissance travailleur handicapé est obligé de le déclarer à son employeur?

- Vrai
- Faux

Réponses QUIZZ 1

Question n°1

Bonne réponse : 10%

Question n°2

Bonne réponse :

faux / la délivrance du pictogramme par la CO-TOREP dépend en effet du taux d'invalidité (80%) quelque soit le handicap

Question n°3

Bonne réponse :

faux / la France comptait environ 5 millions de personnes présentant un problème de santé durable ou un handicap limitant leur capacité de travail. Sur ces 5 millions, seul 1,8 million a bénéficié d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

Question n°4

Bonne réponse : Les déficiences motrices

Question n°5

Bonne réponse : 93%

Question n°6

Bonne réponse :

Le vieillissement et les maladies non-professionnelles survenant en cours de vie constituent la première cause de handicap (46 % des cas). Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont à l'origine de 17 % des déficiences. Seulement 15 % des handicaps sont acquis à la naissance ou pendant l'enfance.

Question n°7

Bonne réponse :

Toutes ces personnes sont susceptibles de souffrir de déficiences ayant une incidence sur leur travail. Selon l'importance de cette déficience, elles bénéficieront ou non d'une reconnaissance.

Question n°8

Bonne réponse :

faux

Et après ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....